



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télétravail

Question écrite n° 67177

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le télétravail. Les 440 000 salariés travaillant à domicile représentent 2 % du total des salariés. N'ayant pas de statut bien défini, ils risquent d'être tenus à l'écart de la vie de leurs entreprises, de ne pas avoir accès aux formations proposées par leurs employeurs ou encore d'être oubliés lors des entretiens annuels d'évaluation. Il est, d'autre part, nécessaire de mesurer leur charge de travail tout en respectant leur vie privée et de bien délimiter la responsabilité de chacun en ce qui concerne l'entretien du matériel informatique ou la protection des données confidentielles. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de permettre aux salariés en situation de télétravail d'être traités au même titre que les autres salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67177

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6081